

# Septième forum national de SOS Hépatites

## Place de la phytothérapie dans le traitement des hépatites virales

Dr Telphon, phytothérapeute

« Bonjour. Je remercie l'association de m'avoir invité pour parler très brièvement de la phytothérapie. Je salue le Pr. Trepo pour son discours très ouvert sur le plan hospitalier, on souhaiterait que l'écoute soit la même partout dans l'intérêt des patients.

Je suis médecin généraliste, pratiquant la phytothérapie sur le fonds depuis à peu près quinze ans à Paris. Je m'y suis intéressé parce que face à l'allopathie je n'étais pas tellement satisfait des résultats sur un plan intellectuel et médical.

En matière d'hépatite virale, le problème n'est pas uniquement le virus, mais aussi l'organe et l'organisme dans son ensemble. Je suis tout à fait en phase avec Marie-France Bordet sur l'esprit avec lequel il faut aborder les patients. On ne peut pas trouver de solution juste si on n'approche pas le patient de façon globale, en ayant bien conscience que chacun est différent. Donc le traitement ne sera pas forcément le même sur un plan personnel. »

### I. RAPPEL

#### 1. Définition de l'homéopathie

- Samuel Hahnemann
- Doses infinitésimales
- Similitude

Je ne reviendrai pas sur cette définition puisque le Dr Bordet vient de développer le sujet.

#### 2. Définition de la Naturopathie

- Non médecin
- Conseils d'hygiène de vie

Le naturopathe n'a pas de formation de médecin. Il peut être utile pour apporter des conseils d'hygiène de vie, même s'il faut savoir superviser ces conseils, mais il ne peut pas aborder les problèmes pathologiques.

#### 3. Définition de la phytothérapie :

- Médecin
- Prescription des plantes adaptées

C'est la thérapie par les plantes. Elle existe depuis la nuit des temps. Le médecin phytothérapeute a comme matière principale les plantes pour soigner les gens. Par les doses que l'on prescrit, bien qu'ayant une action physiologique réelle (constatée expérimentalement) il y a moins d'action toxique au niveau de l'organisme.

Néanmoins, cela peut être toxique à court, moyen ou long terme, tant dans la toxicité propre de la plante (par les principes plus ou moins toxiques qu'elle peut contenir) mais aussi par l'action réelle, pharmacologique, sur l'organisme qui peut entraîner des dérives physiologiques fonctionnelles.

#### 4. Définition de la phytothérapie clinique :

C'est un terme qui a été mis en exergue par Christian Durafour, médecin qui exerce depuis 35 ans à Paris, président de la société française d'endobiogénie. Il a voulu ce terme parce que il a à cœur comme un certain nombre de médecins (moi y compris) d'aborder le patient, tout comme l'homéopathe, dans sa globalité. Mais pas en s'intéressant uniquement à récolter des signes. Ces signes sont très utiles pour faire une évaluation juste de l'équilibre de chacun.

##### ➤ **Prise en compte de la globalité du patient :**

⇒ Organique. On se limitera au niveau fonctionnel de l'organe

⇒ Equilibre neurovégétatif. On s'intéressera aussi à tout ce qui coordonne l'ensemble de ces fonctions : en premier lieu le système neurovégétatif, qu'on n'évoque pratiquement jamais.

⇒ Equilibre endocrinien. On considère qu'aucune fonction dans le corps n'est indépendante. Tout étant interdépendant il faut s'intéresser à toutes les fonctions pour pouvoir mieux comprendre les actions et interactions, les effets secondaires de ce que l'on peut prescrire et les effets secondaires du déséquilibre propre de la personne.

##### ➤ **Respect de la physiologie**

Tout comme la phytothérapie de base mais dans le principe de la phytothérapie clinique, notre but est de traiter, sans chercher à avoir des effets mirobolants rapides. Mais surtout d'avoir des effets durables, qui aillent dans le bon sens, le respect de la physiologie. Face à certains traitements allopathiques qui sont de plus en plus lourds et de plus en plus toxiques, il n'y a pas lieu si nous nous intervenons en complément d'en rajouter. Et donc c'est avec prudence qu'il faut prescrire la phytothérapie aussi, parce qu'en plus de la toxicité propre des produits il y a les effets secondaires qu'on peut induire si on ne les prescrit pas à bon escient. Tout en révisant d'ailleurs au fur et à mesure des consultations, la vision du terrain actuel. Et tout cela par un interrogatoire minutieux, à chaque fois répété. Un examen minutieux pour essayer d'évaluer l'évolution des fonctions.

## **II. PLANTES HEPATO-PROTECTRICES**

Je sais que le Pr. Larrey tout à l'heure n'avait pas l'air d'être convaincu du tout de l'intérêt du Desmodium. Personnellement ce n'est pas celui que j'aurai évoqué le premier.

#### 5. Chardon Marie (*carduus marianus*) :

Il est beaucoup plus connu, commercialisé depuis très longtemps sous la forme pharmaceutique qui s'appelle Légalon. Qui d'ailleurs n'est plus vraiment de la plante mais qui est un extrait de plante. C'est du Silymarine. Expérimentalement il a été prouvé qu'il est efficace dans la protection de l'hépatocyte.

Le chardon Marie peut être prescrit en complément d'un traitement pour essayer d'atténuer un peu les effets de certains produits allopathiques au niveau du foie.

#### 6. Chrysanthellum (*chrysanthellum americanum*)

Il est aussi assez connu et il a lui aussi été expérimenté longuement.

#### 7. Desmodium (*desmodium adscendens*)

#### 8. Safran des Indes (*curcuma longa*)

#### 9. Baccharis (*baccharis trimera*)

J'ai insisté plus sur les plantes hépatoprotectrices, qui sont censées protéger l'hépatocyte principalement, contre les agresseurs quels qu'ils soient. (médicamenteux ou intoxication de quelque ordre que ce soit).

### **III. Carduus marianus :**

⇒ **Flavonoïdes (silymarine).**

Ils sont contenus notamment dans la silymarine. Ils ont un effet reconnu en tant que :

- **anti-inflammatoire**
- **anti-oxydant**
- **anti-viral**
- **Anti-histaminique**
- **antispasmodique**
- **Anxiolytique**

Ce ne sont pas des effets qu'on doit attendre à un niveau flamboyant. Mais en tout cas des effets observés au niveau cellulaire.

### **IV. BENEFILES APPORTES :**

On ne s'intéresse pas qu'au foie. On s'intéresse au fonctionnement du système endocrinien, que ce soit au niveau thyroïdien, au niveau surrénalien, au niveau génital, voire hypophysaire. C'est peut être une vision un peu prétentieuse et difficile, mais les résultats me paraissent satisfaisants.

Je saluerai le Pr. Rainier qui a été le premier à accepter une équipe phytothérapeute pour aider les gens à mieux supporter les traitements chimiothérapeutiques, radiothérapeutiques et chirurgicaux. Il semblerait que les résultats aient été jugés très satisfaisants.

Je trouve toujours étonnant que l'homéopathie qui n'est pas reconnue par l'Académie de Médecine soit enseignée dans certaines Facultés et que la phytothérapie reconnue normalement par l'Académie de Médecine ne soit pas enseignée.

*10. Effet pharmacologique réel et ciblé*

*11. Soutien de la fonction de l'organe*

*12. Aide à la tolérance des traitements allopathiques*

## **Débat avec la salle**

**Pascal Melin :**

Qu'est-ce qu'un phytothérapeute dirait de la consommation d'une plante un peu particulière : le cannabis ou la marijuana ?

**Dr Telphon :**

Les principes actifs dans la plante sont toxiques. Il n'y a pas que le problème du foie. Il y a aussi le problème psychiatrique. Vu le nombre de jeunes sous cannabis qui font des décompensations psychiatriques type schizophrénie, c'est effrayant.

Je ne l'utilise pas du tout.

**Dr Bordet :**

En homéopathie, les autorités ont retiré Cannabis. On a toujours Opium. Cannabis Indica était utilisé en homéopathie pour des troubles névralgiques. Un jour un législateur a retiré ce produit et on ne peut plus l'utiliser.

**Pr. Larrey :**

Je trouve très bien que vous fassiez cette intervention, car effectivement il faut voir les malades dans leur globalité et pour beaucoup d'entre nous nous sommes convaincus qu'il y a des choses à attendre de la phytothérapie. Je travaille depuis très longtemps sur les médicaments, y compris les plantes, y compris le Légalon dont vous avez parlé. Nous avons fait des travaux expérimentaux en 1988 avec Philippe Leterron, montrant que c'est un produit qui protégeait de la toxicité du tétrachlorure de carbone. Cela fait partie des travaux qui ont montré un effet hépatoprotecteur. Après, on passe à l'être humain. Il y a des études qui sont en cours de route qui ont été faites sur l'alcool, le virus C, la fibrose, pour essayer de voir si cela protège. Il ne faut pas être intégriste. On peut être à la fois pour l'Interféron et pour les plantes.

Dans les plantes, comme vous l'avez bien souligné, il y a des principes actifs positifs et il peut y avoir des principes actifs négatifs. Il faut essayer d'arriver à un rapport bénéfice risque qui soit positif pour les patients. Pour alimenter ce que vous avez dit, nous avons vu au Congrès de l'ASLD à Boston un travail intéressant sur le Ginkgo Biloba. Il y a une étude de phase trois qui a été démontrée à Boston, bien faite, qui suggère fortement un effet antifibrosant.

Il y avait un autre travail qui montrait une étude de plante chinoise avec un effet bénéfique également sur l'évolution des hépatites.

Il n'y a pas d'antinomie entre médecine des plantes et allopathie, à condition que le bénéfice doit être supérieur aux inconvénients pour le patient.

**De la salle :**

Il y a une association qui s'est créée à Lyon il y a quatre ans, d'autres antennes sont en train de s'ouvrir, qui s'appelle Prisam. Le but de cette association étant de collecter à la fois des informations mais aussi de pallier au problème légal qu'il y a en France concernant le statut de ce produit et l'hystérie totale qui l'entoure. Cette association profite d'un vide juridique européen qui dit que si on ne peut pas avoir accès à un traitement dans un des pays européens et qu'il est accessible dans l'autre, on peut aller se le faire prescrire dans l'autre. Après ce sera aux douanes de prendre leurs responsabilités. Aujourd'hui ils ont passé plusieurs dizaines de fois la frontière en déclarant le Cannabis qui leur avait été prescrit par des médecins suisses, hollandais, belges, etc. Si d'un côté il y a des études d'une qualité plus que douteuse concernant la fibrose et le cannabis, il y a aussi des initiatives de malades qui n'attendent pas des études.

**De la salle :**

Vous n'avez pas cité l'Aloe Vera ?

**Dr Telphon :**

Cela ne fait pas partie des principales plantes dans ces indications.

**De la Salle :**

Que pensez vous de la Glycyrrhizine ?

**Dr Telphon :**

Il semblerait qu'elle ait une action antivirale. C'est un extrait du réglisse. Il y a eu des expérimentations In Vitro qui montraient une inhibition d'un certain nombre de virus. Mais l'expérimentation In Vitro ne peut pas permettre d'extrapoler In Vivo.

**De la salle :**

Je voudrai remercier Monsieur Trepo et Monsieur Larrey parce que pour la première fois dans un forum sont abordées les médecines naturelles et on peut accorder homéopathe, phytothérapeutes, et on peut aborder l'être humain dans sa globalité de façon holistique.

**De la salle :**

Il y a quand même une utilisation sauvage de la part des patients. Parce que toutes ces plantes là on peut les avoir facilement. Le problème des interactions médicamenteuses ? On a vu par exemple dans le VIH que le millepertuis utilisé par beaucoup de malades réduisait très notablement les effets des antiprotéases. Qu'est-ce qu'on a comme garantie par rapport à l'utilisation des plantes ?

**Dr Telphon :**

Il faut évaluer l'apport positif par rapport au négatif. On n'est jamais sûr, c'est l'évaluation au coup par coup.